GEMENG SUESSEM

■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 07 mars 2024

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement en date du 28 février 2024, réf N° **EAU/AUT/23/0687,** la société

AGORA Sàrl & Cie, secs

a obtenu une autorisation relative à la **réalisation de quatre forages de reconnaissance avec équipement de piézomètres à Belval – Belvaux + Esch-sur-Alzette – Communes : Belvaux + Esch-sur-Alzette.**

Conformément à l'article 25 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours peut être interjeté auprès le tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **07 mars 2024 au 16 avril 2024 inclus**.

La décision et les plans y afférents sont à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz

GEMENG SUESSEM B.P. 74 L-4401 Bieles T (+352) 59 30 75 1 mail@suessem.lu www.suessem.lu